



Hochfelden

Schaffhouse-sur-Zorn



INFORMATIONS

Commune nouvelle



Hochfelden

Schaffhouse-sur-Zorn





LE MOT DU MAIRE



Chers Hochfeldois, chers Schaffhousiens, chers vous tous qui composez cette nouvelle commune de Hochfelden forte d'une population totale de 3.971 habitants.

Après 2 ans de travail et de réunions préparatoires notre commune est en marche depuis le 1er janvier 2017.

Nous vous présentons, dans ce numéro spécial, nos ou plutôt vos conseillers municipaux, la composition des commissions et délégations.

Cette nouvelle équipe de 14 femmes et 19 hommes, équipe dont je suis fier, est et sera en phase avec les exigences que j'ai formulées en 2008 :

« Nous avons le devoir de réussir ensemble

- avec les habitants de notre commune
- avec les communes environnantes dans le cadre de l'intercommunalité
- avec les partenaires économiques de notre territoire.

**Nous serons ambitieux mais responsables,
à l'écoute de nos concitoyens
et nous n'aurons qu'un seul pouvoir, c'est celui de les servir. »**

Que cette devise ou maxime guide toutes nos décisions et nous fasse faire les bons choix.

Il m'a paru important de vous présenter quelques tableaux financiers et commentaires afin de vous donner une vision synthétique sur nos dépenses et recettes de gestion, l'évolution de notre fiscalité, nos dotations de l'Etat et naturellement notre endettement. Je me tiens à votre disposition pour d'autres renseignements concernant nos budgets 2017 (que nous vous présentons dans le bulletin du mois de juillet) ou pour toute simulation personnelle sur l'évolution de la taxe d'habitation ou des impôts fonciers. La réussite de cette fusion de nos communes de Hochfelden et de Schaffhouse-sur-Zorn ne se décrète pas. Elle se forge dans le quotidien avec le maire délégué Jean Hentz, avec les adjoints et conseillers municipaux, avec notre personnel communal et naturellement avec vous.

Et comme pour votre quotidien cela ne sera pas facile.

Alors, cette commune nouvelle de Hochfelden faisons la vivre ensemble

Avec compétence et une écoute réciproque.

Georges PFISTER, Maire

LE MOT DU MAIRE DÉLÉGUÉ



Nous avons prévu de faire paraître un numéro spécial après la réunion publique qui s'est tenue à Schaffhouse-sur-Zorn afin de le compléter en tenant compte de vos interventions.

Aujourd'hui, c'est chose faite. Conçu comme une table d'orientation et d'information, il vous permet à tout moment de répondre aux questions d'ordre pratique qui émaillent votre quotidien et de découvrir la vie communale sous tous ses aspects : conseil, services ...

Nous souhaitons que ce numéro spécial vous soit utile et corresponde à vos attentes. Bien entendu, les services de la mairie restent à votre disposition et répondront à toutes vos demandes.

Jean HENTZ, Maire délégué

Une commune nouvelle pour quoi faire ?

Préparer l'avenir dans un contexte d'élargissement des périmètres intercommunaux de renforcement des mutualisations et de contraintes financières.

Les stratégies :

Territoriale : exister demain au sein d'une grande communauté pour une représentation plus conséquente.

Politique : mieux exister avec une commune plus importante dans les communautés de communes.

Financière : augmenter la capacité budgétaire et simplifier la gestion. Mutualiser au niveau des communes nouvelles

Compétences : conserver les compétences communales importantes.

Les communes déléguées conservent leur nom et leurs limites territoriales, mais ne sont plus des collectivités territoriales.

- plus de budget spécifique
- changement de nom
- plus d'existence juridique
- suppression par un vote du conseil municipal de la commune nouvelle.

Chacune dispose d'un maire délégué et éventuellement d'un ou plusieurs adjoints (adjoints délégués) désignés par le conseil de la commune nouvelle en son sein.

Création d'une mairie annexe (établissement des actes d'état civil...).

Rôle du maire délégué :

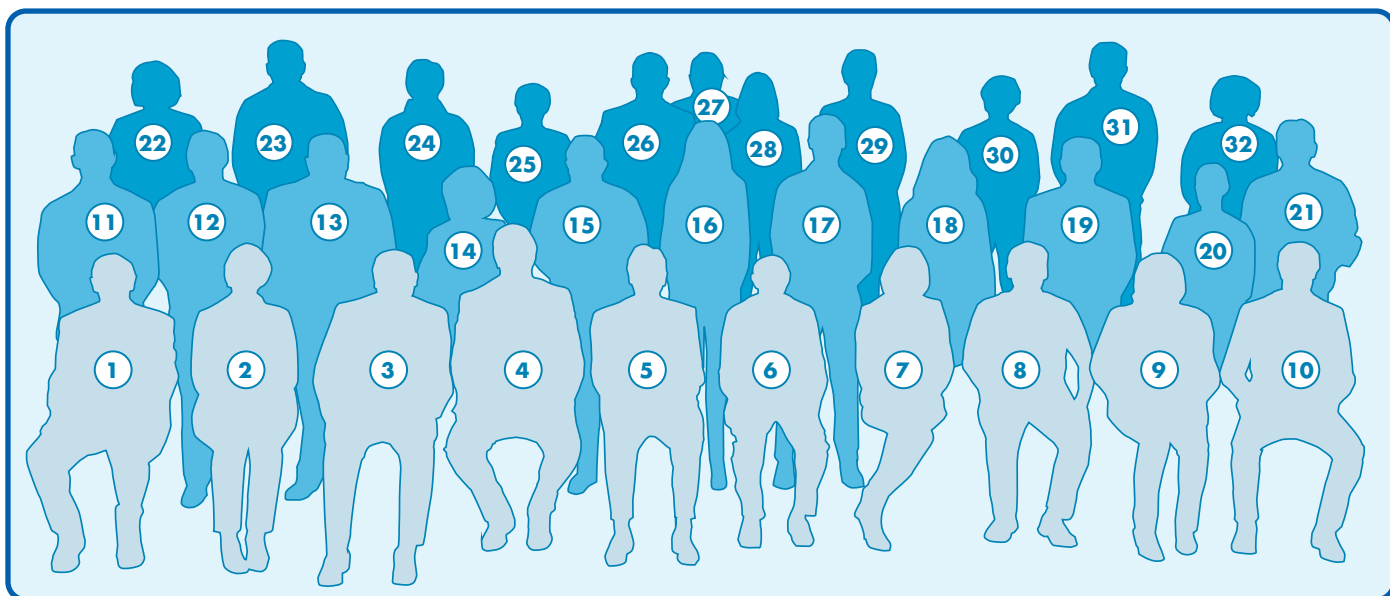
Il est officier d'état civil et de police judiciaire. Il peut être chargé de l'exécution des lois et règlements de police dans la commune déléguée. Il peut recevoir des délégations territorialisées de la part du maire de la commune nouvelle. Il rend un avis sur les autorisations d'urbanisme, permissions de voirie, projets d'acquisition réalisés par la commune nouvelle. Il est informé des déclarations d'intention d'aliéner lors des procédures de préemption.

Effectifs de la commune de Hochfelden au 1^{er} janvier 2017

Administratif	3
Police municipale / urbanisme	1
Agent de surveillance	1
Services techniques	6
Apprentis	1
ATSEM	4
ATSEM RPI	1
Apprenti RPI	1
Entretien	5
TOTAL	23



LE CONSEIL MUNICIPAL



① ROLLET Pascal

② VOLLMAR Laurence

③ OBERLÉ François

④ SCHNEIDER Jean-Paul

⑤ PFISTER Georges

⑥ HENTZ Jean

⑦ GARCIA Michèle

⑧ DETTLING Philippe

⑨ BRAUN Cécile

⑩ LUTZ Christophe

⑪ WENDLING Yves

⑫ HEINTZ Jean

⑬ GROSS Ernest

⑭ LEHR Dany

⑮ KAUFFMANN Jean-Luc

⑯ GANTZER Réjane

⑰ FRITSCH Christophe

⑱ ZAZA Amandine

⑲ WILLER Emmanuel

⑳ GILLIG Anne

㉑ DURLANG Adrien

㉒ SCHMITT Valérie

㉓ HEINTZ Christian

㉔ DURR CarineF

㉕ KARCHER Aurore

㉖ RECHT Emmanuel

㉗ STOLL Marc

㉘ WILT Sylvie

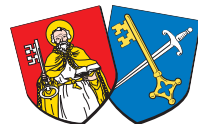
㉙ KIEFFER Catherine

㉚ HADI Muriel

㉛ ULRICH Philippe

㉜ FEDELE Katia

PRÉSENTATION



WILLER Emmanuel



KAUFFMANN Jean-Luc



DURLANG Adrien



FRITSCH Christophe



KIEFFER Catherine



GILLIG Anne



ULRICH Philippe



KARCHER Aurore



FEDELE Katia



LEHR Dany



BRAUN Cécile



GANTZER Réjane



ZAZA Amandine



HEINTZ Christian



HADI Muriel



SCHNEIDER Jean-Paul



PRÉSENTATION



SCHMITT Valérie



DURR Carine



DETTLING Philippe



HEINTZ Jean



OBERLÉ François



WILT Sylvie



RECHT Emmanuel



LUTZ Christophe



HENTZ Jean



GROSS Ernest



WENDLING Yves



ROLLET Pascal



GARCIA Michèle



VOLLMAR Laurence



PFISTER Georges



STOLL Marc

Commission des finances et économie

Le maire est chargé, selon le législateur, de préparer et de proposer le budget, de donner ordre au comptable public de payer les dépenses, de gérer les revenus de la commune, de surveiller la comptabilité communale, de signer les marchés, présenter des analyses financières sur l'évolution de la fiscalité et de l'endettement. C'est au conseil municipal d'exercer son rôle de contrôle sur le compte administratif, de débat d'orientation budgétaire, sur le vote des budgets.

En conséquence il m'a paru opportun de demander à chaque conseiller municipal de siéger à la commission finances et économie pour un contrôle performant et efficace de l'exécutif et permettre à l'ensemble de l'équipe communale de travailler sur l'évaluation et le retour d'investissement d'un projet.



Georges PFISTER, Maire

En ma qualité d'adjoint en charge des finances, je me dois de veiller à l'élaboration et à l'application du budget, au suivi des opérations financières, ainsi qu'à la gestion des programmes d'investissement et à la planification des coûts.

Pour la bonne application de ces programmes, il me faut travailler en étroite collaboration avec les services administratifs de la commune.

Ma mission consiste également à analyser régulièrement nos consommations énergétiques, nos besoins en carburants et autres produits courants afin de respecter au mieux la ligne budgétaire validée par l'ensemble des conseillers.



OBERLE François, adjoint





LES COMMISSIONS

Commission vie associative, événements culturels

La commission vie associative et culturelle a pour mission d'accompagner les associations du territoire communal et de leur permettre de mener à bien leurs projets.

Etre à l'écoute de leurs besoins est une qualité essentielle requise pour chaque membre de la commission, puisqu'elle propose au conseil municipal sa politique de soutien au titre des subventions associatives.

Elle est aussi source d'initiative en impulsant des projets culturels, comme « Mon Mouton Est Un Lion », en soutenant les projets de construction puis d'occupation des équipements communaux, en veillant au strict respect du principe d'égalité.



Michèle GARCIA,
Adjoint



Commission écoles, enfance et jeunesse

Cette commission a pour but de faire le lien entre les enseignants, les parents d'élèves, les acteurs éducatifs et la commune. Sa vice-présidente siège aux conseils d'écoles trimestriels pour y représenter la commune.

Cette commission traite des demandes de dérogations et en fixe les critères, des demandes de budget des écoles et se penche sur les questions relatives aux temps périscolaires dans le cadre des nouveaux rythmes (mise en place des lundis culturels à Hochfelden, poursuite des NAP sur le RPI de Schaffhouse, Mutzenhouse et Hohfrankenheim).

Dans l'avenir, elle travaillera sur la rénovation des écoles vieillissantes de Hochfelden qui sont devenues trop petites au vu de l'augmentation croissante de la population. Elle poursuivra par ailleurs le travail de partenariat existant entre les écoles du RPI et les 3 communes concernées.

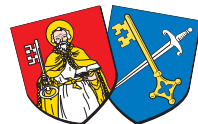
La bibliothèque fait également partie de ses attributions. Le travail de la commission permettra d'accompagner ses bénévoles dans le développement de l'offre de lecture, dans la mise en place d'animations diversifiées et de qualité et d'aider à pérenniser une dynamique rendue possible grâce à l'ouverture des nouveaux locaux en mars 2017.



Laurence VOLLMAR, Adjoint



LES COMMISSIONS



Commission travaux, voiries, bâtiments

Elle se réunit la plupart du temps de façon ouverte aux volontaires ou à l'ensemble des conseillers.

Cette commission étudie les propositions de travaux, les programmes de voiries et suit les chantiers en cours sur présentation de photos de l'avancée des travaux.



Elle statue aussi sur les éventuels avenants à apporter aux chantiers en cours.

Elle instruit aussi les demandes de travaux présentées par les conseillers ou la population. L'adjoint en charge de la commission assure le lien avec les entreprises et les architectes et est présent à toutes les réunions de chantiers.

Jean-Paul SCHNEIDER, Adjoint

Commission centre communal d'action sociale

Le centre communal d'action sociale se compose d'élus et de représentants de la société civile.

Elle essaye, de par sa représentativité, de rassembler toutes les demandes et besoins de type sociaux, concernant les demandes de logements, les demandes d'aides financières faites au service du département, les problèmes de soins ou de demande d'accessibilité des logements individuels.

Ces demandes sont instruites et sont orientées auprès des services spécialisés du département. Lors des deux ou trois réunions par an, c'est aussi l'occasion de se documenter sur les dispositifs mis en place par l'état ou le département: personnes âgées, handicapées, aide sociale à l'enfance et à l'adolescence.



Le responsable de cette commission reste en contact avec l'assistante sociale de secteur et les services de l'UTAMS de Saverne, l'antenne CARITAS du secteur de Hochfelden à laquelle il a confié l'accompagnement des familles en situation de précarité (alimentaire, vestimentaire,...) et siège aux commissions d'attribution de logements aidés auprès des divers bailleurs sociaux.

Jean-Paul SCHNEIDER, Adjoint





LES COMMISSIONS

Commission Communication

Cette commission a pour objectif d'informer le plus largement possible nos concitoyens.

Elle utilise et met à jour tous les médias à sa disposition. Le tableau électronique, les panneaux d'affichage, le bulletin municipal, Facebook (mairie de Hochfelden) et le site internet (www.hochfelden.fr) en sont les plus importants.

Elle se réunit plusieurs fois l'an pour finaliser le bulletin, adapter les autres vecteurs de communication et en suggérer de nouveaux.



Votre visibilité dans les médias dépend également des informations que vous voudrez bien remonter aux membres de cette commission. N'hésitez pas, vous trouverez toujours une oreille attentive.

**Dettling Philippe,
Adjoint**



PERSONNELS COMMUNAUX



Les policiers municipaux



Les dépenses de gestion de la commune de Hochfelden

Cout de gestion des services (Hochfelden et Schaffhouse-sur-Zorn)		Les dépenses et recettes de Fonctionnement sans les charges et produits financiers ainsi que les opérations exceptionnelles				
		2014	2015	2016	BP 2017	2017
						2014
Recettes de gestion des services		2 964 588 €	3 183 702 €	3 045 864 €	2 893 182 €	
Variation			219 114 €	-137 838 €	-152 682 €	
Variation en %			7,39%	-4,33%	-5,01%	-2,41%
Dépenses de gestion des services		1 882 451 €	1 875 349 €	1 866 442 €	1 936 062 €	
Variation			-7 102 €	-8 907 €	69 620 €	
Variation en %			-0,38%	-0,47%	3,73%	2,85%
Résultat de gestion		1 082 137 €	1 308 353 €	1 179 422 €	957 120 €	
Variation			226 216 €	-128 931 €	-222 302 €	
Variation en %			20,90%	-9,85%	-18,85%	-11,55%
Population DGF						
Hochfelden		3 557	3 557	3 565	3 565	
Schaffhouse-sur-Zorn		402	402	409	409	
Total		3 959	3 959	3 974	3 974	
Par habitant						
Résultat de gestion		273 €	330 €	297 €	241 €	-11,89%
Dépenses de gestion des services		475 €	474 €	470 €	487 €	2,46%
Recettes de gestion des services		749 €	804 €	766 €	728 €	-2,78%

Commentaires

Perte de recettes en 2017 pour fermeture de la décharge du Rohrbach
Commune fusionnante de Hochfelden -78 500 €

Commune fusionnante de Schaffhouse-sur-Zorn -25 000 €
-103 500 €

Soit % par rapport à la variation du résultat de gestion

46,56%

A retenir

En 2014 la commune dépense 475 € par an pour la gestion des services à la population. Ce montant augmente de 12€ en 2017. Cela traduit bien une maîtrise de nos dépenses courantes.

Par contre les recettes par habitant sont en baisse de 18€ (749 € contre 728 €) les pertes de recettes suite à la fermeture de la décharge du Rohrbach et la baisse des dotations de l'Etat n'étant pas compensées par

Les dépenses de gestion de la commune de Hochfelden

Evolution de nos dépenses de gestion		2014	2015	2016	BP 2017	2017
						2014
Charges à caractère général		693 834 €	655 844 €	653 376 €	680 046 €	
Variation			-37 990 €	-2 468 €	26 670 €	
Variation en %			-5,48%	-0,38%	4,08%	-1,99%
Par habitant		175 €	166 €	164 €	171 €	
% par rapport au total dépenses		37%	35%	35%	35%	
Frais de personnel		671 385 €	677 404 €	687 517 €	683 176 €	
moins atténuation des charges		-15 860 €	-15 388 €	-23 016 €	-9 600 €	
Frais de personnel (net)		655 525 €	662 016 €	664 501 €	673 576 €	
Variation			6 491 €	2 485 €	9 075 €	
Variation en %			0,99%	0,38%	1,37%	1,76%
Par habitant		170 €	171 €	173 €	172 €	
% par rapport au total dépenses		37%	36%	37%	35%	
Autres charges de gestion courante		336 516 €	361 696 €	345 132 €	392 421 €	
Service Incendie - Contributions Assainissement- Subventions aux associations -indemnités des élus						
Variation			25 180 €	-16 564 €	47 289 €	
Variation en %			7,48%	-4,58%	13,70%	16,61%
Par habitant		85 €	91 €	87 €	99 €	
% par rapport au total dépenses		18%	19%	18%	20%	

commentaires

Stabilité des dépenses courantes

Très bonne gestion du personnel avec une stabilité des effectifs

Forte augmentation de nos autres charges de gestion courante.



FINANCES COMMUNE NOUVELLE

Fiscalité de la commune nouvelle de Hochfelden

Ressources fiscales de la commune

Impôts sur les ménages		2014	2015	2016	BP 2017
TH	Taxe d'Habitation	748 217 €	811 588 €	800 084 €	800 084 €
TFPB	Taxe Foncière Propriété Bâti	413 077 €	436 832 €	449 566 €	449 566 €
TFPNB	Taxe Foncière Propriété Non Bâti	41 335 €	42 479 €	42 718 €	42 718 €
RS	Rôles Supplémentaires	-1 657 €	-192 €	10 563 €	
Total Impôts sur les ménages		1 200 972 €	1 290 707 €	1 302 931 €	1 292 368 €
Variation			89 735 €	12 224 €	-10 563 €
Variation en %			7,47%	0,95%	-0,81%
Impôts Economiques		2014	2015	2016	BP 2017
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises	302 449 €	445 748 €	319 992 €	319 992 €
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	214 387 €	207 259 €	206 936 €	206 936 €
IFER	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	4 346 €	4 383 €	4 427 €	4 427 €
TASCOM	Taxe sur les Surfaces Commerciales	76 085 €	69 652 €	71 073 €	71 073 €
TAFNB	Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti	4 998 €	4 649 €	4 354 €	4 354 €
RS	Rôles Supplémentaires			1 794 €	1 794 €
Total impôts économiques		602 265 €	731 691 €	608 576 €	608 576 €
Variation			129 426 €	-123 115 €	0 €
Variation en %			21,49%	-16,83%	0,00%
Recettes Fiscales avant FNGIR		1 803 237 €	2 022 398 €	1 911 507 €	1 900 944 €

Statistiques 2015

Cne fusionnante Hochfelden			
Cne	Départ.	Région	National
18,23%	16,58%	17,78%	18,01%
9,69%	8,20%	11,99%	16,02%
37,42%	40,95%	37,90%	48,37%

Cne de Schaffhouse-Sur- Zorn			
Cne	Départ.	Région	National
16,20%	15,13%	15,15%	14,38%
50,14%	46,69%	21,48%	29,51%

Impôts économiques encaissés par la CCPZ du fait du passage à la fiscalité FPU à compter du 1/01/2017 et compensés aux communes par des attributions de

Fiscalité de la commune nouvelle de Hochfelden

taux

Obligation pour une commune nouvelle.

1. Procédure d'intégration progressive des taux de fiscalité par l'application du Taux Moyen Pondéré.
2. Suppression des abattements liés au transfert de la Taxe d'Habitation départementale au bloc communal.
3. Homogénéisation des abattements appliqués pour la calcul de la taxe d'habitation entraînant une lissage de taux de 2 à 12 ans.

Incidence pour Hochfelden

1 Taux Moyen Pondéré obligatoire

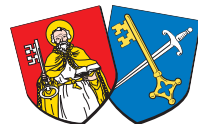
	Selon CA 2016	Définitif
Taxe d'habitation	18,01%	19,34%
Taxe Foncière Propriété bâtie	9,79%	9,79%
Taxe Foncière Propriété non bâtie	40,63%	40,63%

Lissage de taux sur 2 ans de la taxe d'habitation pour atteindre le TMP en 2019

Taxe d'habitation	2016	2017	2018	2019	Var.
Cne fusionnante de Hochfelden	18,23	19,41	19,37	19,34	
Variation annuelle		1,18	-0,04	-0,03	
Variation 2019/2016				1,11	6,09%
Cne fusionnante de Schaffhouse-sur-Zorn	16,36	18,79	19,07	19,34	
Variation annuelle		2,43	0,28	0,27	
Variation 2019/2016				2,98	18,22%
Taxe Foncière propriété bâtie	2016	2017	2018	2019	
Cne Fusionnante de Hochfelden	9,69			9,79	1,03%
Cne fusionnante de Schaffhouse-sur-Zorn	11,17			9,79	-12,35%
Ecart entre Cnes Fusionnantes	1,48				
Taxe Foncière propriété non bâtie					
Cne Fusionnante de Hochfelden	37,42			40,63	8,58%
Cne fusionnante de Schaffhouse-sur-Zorn	50,14			40,63	-18,97%
Ecart entre Cnes Fusionnantes	12,72				

A retenir

Cette augmentation de taux de la taxe d'habitation sera neutralisée à près de 70% du montant de la taxe par la généralisation de l'abattement général à la base sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle de Hochfelden.



Les dotations de l'Etat

Dotation Globale de fonctionnement	2014	2015	2016	BP 2017
Hochfelden	648 873 €	637 059 €	586 723 €	
Schaffhouse- sur - Zorn	48 691 €	47 115 €	42 429 €	
Total	697 564 €	684 174 €	629 152 €	717 665 €
Variation		-13 390 €	-55 022 €	88 513 €
Variation en %		-1,92%	-8,04%	14,07%
Contribution au redressement des Finances Publiques				
Hochfelden	-19 520 €	-45 708 €	-47 115 €	
Schaffhouse- sur - Zorn	-2 139 €	-4 934 €	-5 082 €	
Total	-21 659 €	-50 642 €	-52 197 €	0 €
Cumul		-72 301 €	-102 839 €	
D.G.F.nette				
Hochfelden	629 353 €	591 351 €	539 608 €	
Schaffhouse- sur - Zorn	46 552 €	42 181 €	37 347 €	
Total	675 905 €	633 532 €	576 955 €	717 665 €
Variation		-42 373 €	-56 577 €	140 710 €
Variation en %		-6,27%	-8,93%	24,39%

Avantage de la création de la commune Nouvelle

Pacte de Stabilité sur 3 ans garantissant

Dotation forfaitaire au moins égale à la somme des montants perçus par les communes fondatrices l'année N - 1

Dotation de solidarité égale à la somme perçues en 2016 sans limite dans le temps

Exonération des contributions pour le redressement des Finances Publiques (102.839 €)

A retenir

Dotation globale Prévisionnelle pour 2020

Avec Cne nouvelle	604 638 €
sans regroupement	479 865 €
Gain annuel	124 773 €

Endettement de la commune nouvelle de Hochfelden

Si demain il nous faut rembourser nos emprunts (dette en capital)
combien d'années de résultat faudra-t-il mobiliser ?

	Commune Fondatrice de Hochfelden			Commune Fondatrice de Schaffhouse-sur-Zorn			Commune Nouvelle de Hochfelden		
	Résultat de Fonctionnement	Dettes en capital	Nbre d'années	Résultat de Fonctionnement	Dettes en capital	Nbre d'années	Résultat de Fonctionnement	Dettes en capital	Nbre d'années
2014	908 483	1 663 684	1,83	114 117	105 507	0,92	1 022 600	1 769 191	1,73
2015	1 078 592	1 400 000	1,30	157 588	526 566	3,34	1 236 180	1 926 566	1,56
2016	907 036	2 210 000	2,44	152 327	486 157	3,19	1 059 363	2 696 157	2,55
2017		2 020 000			435 896		993 914	2 455 896	2,47

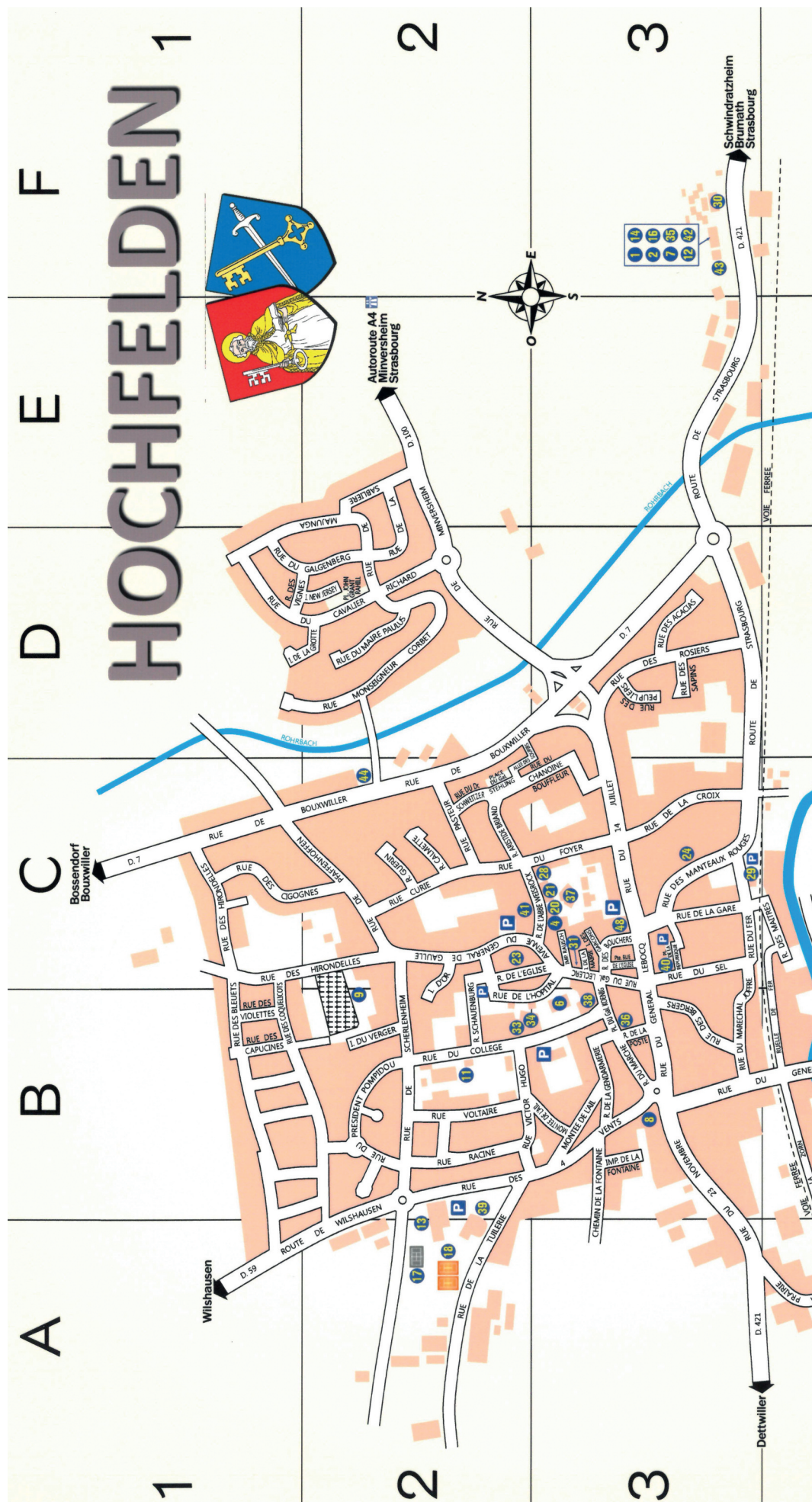
Comprendre le ratio

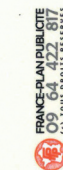
Le nombre d'années ne doit pas être supérieur à 12 années

La situation est à considérer comme équilibrée jusqu'à 8 années



NOUVEAU PLAN DE LA VILLE







ARRÊTÉ DE CRÉATION



PREFET DU BAS-RHIN

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau du Contrôle de Légalité

MLM

ARRÊTÉ

portant création de la commune nouvelle de HOCHFELDEN

**LE PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE, CHAMPAGNE-ARDENNE, LORRAINE
PRÉFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2113-1 et suivants ;

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment ses articles 21 et suivants relatifs à la commune nouvelle ;

VU la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de :

- HOCHFELDEN en date des 19 mai et 9 juin 2016
 - SCHAFFHOUSE-SUR-ZORN en date des 19 mai et 9 juin 2016
- sollicitant la création d'une commune nouvelle et la suppression de la commune déléguée de Hochfelden

VU l'avis du 20 juin 2016 du Directeur régional des finances publiques et du département du Bas-Rhin

CONSIDERANT que les communes de Hochfelden et Schaffhouse-sur-Zorn sont contiguës et relèvent du même canton ;

CONSIDERANT que ces deux communes sont intégrées dans la communauté de communes du Pays de la Zorn ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTÉ

Article 1

Est créée à compter du 1^{er} janvier 2017 une commune nouvelle constituée des communes de Hochfelden et Schaffhouse-sur-Zorn.

Article 2

La commune nouvelle prend le nom de Hochfelden. Son siège est fixé à la mairie de Hochfelden, 10 rue du Général Leclerc - 67270 HOCHFELDEN (canton de Bouxwiller – arrondissement de Saverne)

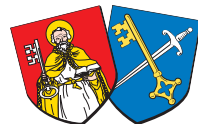
Article 3

La population totale de la commune nouvelle est composée de 3963 habitants, la population municipale est de 3921 habitants (chiffres en vigueur au 1^{er} janvier 2016).

Article 4

A compter de sa création et jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, la commune nouvelle est administrée par un conseil municipal constitué de l'ensemble des membres des conseils municipaux des anciennes communes, soit 33 membres, 22 issus du conseil municipal de Hochfelden et 11 issus du conseil municipal de Schaffhouse-sur-Zorn.

ARRÊTÉ DE CRÉATION



Article 5

Par délibération en date du 19 mai 2016, les communes de Hochfelden et de Schaffhouse-sur-Zorn ont exclu la création de la commune déléguée de Hochfelden.

La création de la commune déléguée de Schaffhouse-sur-Zorn entraîne de plein droit l'institution d'un maire délégué et la création d'une annexe de la mairie dans laquelle sont établis les actes de l'état civil concernant les habitants de la commune déléguée.

Article 6

La commune nouvelle est rattachée à la communauté de communes du Pays de la Zorn. Elle est substituée aux communes de Hochfelden et Schaffhouse-sur-Zorn dans les syndicats dont elles étaient membres.

Article 7

Les droits, biens et obligations des communes de Hochfelden et Schaffhouse-sur-Zorn sont transférés dans leur totalité à la nouvelle commune.

La commune nouvelle est substituée dans toutes les délibérations et dans tous les actes pris par ces deux communes.

Les contrats des deux communes sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties.

Les agents en fonction dans les anciennes communes de Hochfelden et Schaffhouse-sur-Zorn relèvent de la commune nouvelle dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes.

Article 8

Le budget annexe de la commune nouvelle est :
- CCAS, régie simple

Article 9

Les fonctions de comptable de la commune nouvelle sont assurées par le responsable du centre des finances publiques de Hochfelden.

Article 10

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin, le Sous-Préfet de Saverne, les maires de Hochfelden et Schaffhouse-sur-Zorn, le Directeur régional des finances publiques d'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine et du département du Bas-Rhin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et fera l'objet d'une mention au Journal Officiel de la République française.

L'arrêté sera transmis pour information à :

- M. le Président du Conseil Régional,
- M. le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin
- M. le Président de l'Association des Maires du Bas-Rhin.
- M. le Président de la communauté de communes du Pays de Zorn
- M. le Président du syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées de Hochfelden et environs
- M. le Président du syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement Alsace-Moselle
- M. le Président du syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie publique »

STRASBOURG, le 30 JUIN 2016

LE PREFET


Stéphane FRATACCI

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication »



PERSONNELS COMMUNAUX



Le personnel de nettoyage



Les ATSEM

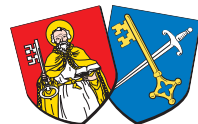


Le personnel en mairie



L'équipe extérieure

NUMÉROS UTILES ET PERMANENCES



SAMU	15	GENDARMERIE HOCHFELDEN	03.88.91.50.18
GENDARMERIE	17	CENTRE ANTI-POISONS	03.88.37.37.37
POMPIERS	18	SOS MAINS	03.88.14.42.57
APPEL D'URGENCE		CENTRE DE TRANFUSION SANGUINE	03.88.21.25.25
EUROPEEN	112		
URGENCE SANS		ELECTRICITE DE STRASBOURG	03.88.18.74.00
ABRIS	115	SDEA HOCHFELDEN	03.88.19.11.32
ALLO ENFANCE		GDF	0810.433.068
MALTRAITEE	119		

ABRAPA	Du lundi au jeudi 8h à 12h et 13h à 17h Vendredi 8h à 12h et 13h à 16h	Maison du Pays 43 route de Strasbourg - HOCHFELDEN 03.88.91.75.12 ant.hochfelden@abrapa.asso.fr www.abrapa.asso.fr
BIBLIOTHEQUE	Lundi 15h à 17h Mardi 10h à 11h30 et 19h à 20h Mercredi 16h à 18h Vendredi 18h à 19h30 Samedi 10h à 11h30	Bibliothèque 2 rue Abbé Weisrock - HOCHFELDEN 03.88.02.28.94 bibliothèque@hochfelden.fr
CARSAT	Sur rendez-vous au 3960	Mairie 10 rue du Général Leclerc HOCHFELDEN
CARITAS antenne de HOCHFELDEN		06.80.50.69.61
CENTRE AQUATIQUE ATOO-O		Rue des quatre vents - HOCHFELDEN 03.88.02.20.40 www.payszorn.com
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN	Du lundi au vendredi 8h à 12h et 14h à 17h	Maison du Pays 43 route de Strasbourg - HOCHFELDEN 03.88.91.96.58 secretariat.general@payszorn.com www.payszorn.com
CONCILIATEUR M. BECKER Michel	Sur rendez-vous	Maison du Pays 43 route de Strasbourg - HOCHFELDEN 06.82.16.44.01 michel.becker@conciliateurdejustice.fr
CONSEILLERE DEPARTEMENTALE Mme LEHMANN	Sur rendez-vous	Maison du Pays 43 route de Strasbourg - HOCHFELDEN 06.78.32.99.47
CRECHE MULTI ACCUEIL	Brigitte JEUDY-DANKERT, directrice Renseignements et inscriptions : Les lundis et mercredis 16h30 à 18h00	8 rue du collège – HOCHFELDEN 03.88.02.26.78
CRESUS	Sur rendez-vous le jeudi matin	Maison du Pays 43 route de Strasbourg - HOCHFELDEN
DECHETTERIE BOSSENDORF DECHETTERIE MUTZENHOUSE	Lundi et mercredi 15h à 18h45 Samedi 9 à 11h45 et 14h à 17h45 Mardi et jeudi 15 à 18h45 Samedi 9 à 11h45 et 14h à 17h45	
INFO ENERGIE	3 ^{ème} jeudi du mois 14h à 15h30 consommations, énergétiques, travaux d'isolation, aides financières...	Maison du Pays 43 route de Strasbourg - HOCHFELDEN



NUMÉROS UTILES ET PERMANENCES

LA POSTE	Du lundi au vendredi 8h30 à 12H Le samedi 8h30 à 11h30	1 place de la république - HOCHFELDEN 03.88.02.20.02
MAIRIE	Du lundi au vendredi 10h à 12h et 14h à 17h	10 rue du Général Leclerc - HOCHFELDEN 03.88.89.07.89 - mairie@hochfelden.fr www.hochfelden.fr
MAISON DE RETRAITE SCHAUENBURG – EHPAD		3 rue de l'hôpital - HOCHFELDEN 03.88.91.98.58 www.ehpad-hochfelden.fr
MISSION LOCALE DU PAYS DE SAVERNE PLAINE ET PLATEAU	Pour une demande de rendez-vous	Maison du Pays 43 route de Strasbourg - HOCHFELDEN 03.88.71.10.08
PERISCOLAIRE ARC EN CIEL	M. HESCHUNG Thomas, directeur Les mardis et jeudis 16h à 18h	6 rue Weisrock - HOCHFELDEN 03.69.42.01.45 periscolaire.hochfelden@alef.asso.fr
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	Lundi 15h à 18h Jeudi 14h à 17h ATELIER D'EVEIL : mardi - jeudi 9h à 11h sur inscription	Maison du Pays 43 route de Strasbourg - HOCHFELDEN 03.88.02.27.59 - Ram.hochfelden@asbr.com www.payszorn.com
SDEA Service abonnés	Mme Valérie AMMANN Du lundi au vendredi 7H30 à 12h et 13h15 à 16h45	Maison du Pays 43 route de Strasbourg - HOCHFELDEN 03.88.19.30.48 - www.sdea.fr
SDEA service technique	M. Sébastien LASTHAUS	Maison du Pays 43 route de Strasbourg - HOCHFELDEN 03.88.19.31.30 - www.sdea.fr
SERVICE ANIMATIONS JEUNES	OLIVIER permanence vendredi 9h à 12h	animation.jeunes@payszorn.com saj.payszorn.com 03.88.02.20.12 ou 06.42.76.71.39
SERVICE ANIMATIONS JEUNES	SYLVAIN permanence vendredi 9h à 12h	animation.jeunes@payszorn.com saj.payszorn.com 03.88.02.20.13 ou 06.83.68.30.53
TRESOR PUBLIC	Lundi – mardi et jeudi De 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h	1 rue du 14 juillet - HOCHFELDEN 03.88.91.50.14
UNIAT	3 ^{ème} jeudi des mois impairs de 16h à 17h	MAIRIE 10 rue du Général Leclerc - HOCHFELDEN
UNITE DE VIE PROTEGEE ALZHEIMER		3 rue de l'hôpital - HOCHFELDEN 03.88.89.08.22
UNITE TERRITORIALE D'ACTION MEDICO SOCIALE	Secrétariat Lundi 8h à 12h Mardi 14h à 17h Mercredi 8h à 12h	Maison du Pays 43 route de Strasbourg - HOCHFELDEN 03.69.33.20.00
UNITE TERRITORIALE D'ACTION MEDICO SOCIALE	Assistante sociale Mme RITT Christine Accueil sans RV lundi 9h à 11h	Maison du Pays 43 route de Strasbourg - HOCHFELDEN 03.69.33.20.38
UNITE TERRITORIALE D'ACTION MEDICO SOCIALE	Assistante sociale Mme LIFA Zohra Accueil sans RV lundi 14h à 17h	Maison du Pays 43 route de Strasbourg - HOCHFELDEN 03.69.33.20.23
UNITE TERRITORIALE D'ACTION MEDICO SOCIALE	Puéricultrice de secteur Mme WINCKEL Laetitia Accueil sans RV jeudi 8h30 à 11h	Maison du Pays 43 route de Strasbourg - HOCHFELDEN 03.69.33.20.23
UNITE TERRITORIALE D'ACTION MEDICO SOCIALE	Consultations de jeunes enfants Tous les 3 ^{èmes} lundis du mois de 14h à 16h	Maison du Pays 43 route de Strasbourg - HOCHFELDEN 03.69.33.20.23



SERVICES DE SANTÉ

Ambulanciers	Fabienne et Olivier 06.11.83.34.54 et 07.71.07.68.22	Médecin généraliste	DANION-WURMSER Carole 23 route de Strasbourg 03.88.91.51.42
Cardiologue Pôle santé	ALEIL Boris 12 Avenue du Général de Gaulle 03.88.00.55.60	Médecin généraliste	KOEBEL Thomas 5 A rue du 14 juillet 03.88.02.20.30
Chirurgien-dentiste	ABITAN Samy 35 rue du Général Lebocq 03.88.91.90.97	Médecin généraliste	NOSS Patrick 1 rue des manteaux rouges 03.88.91.59.80
Chirurgien-dentiste	BOGORIN Andreï 2 rue du Général Leclerc 03.88.91.90.90	Médecin généraliste	PATIN GROSS Stéphanie 19 rue Président Pompidou 03.88.91.52.00
Chirurgien-dentiste	BRUBACH Fabien 2 rue du Général Leclerc 03.88.91.90.90	Médecin généraliste	PERRON Ange 2 rue des bergers 03.88.91.90.91
Chirurgien-dentiste	MAILLARD Sébastien 23 rue du Galgenberg 03.88.03.30.83	Médecin généraliste	WACK Emilie 1 rue des manteaux rouges 03.88.91.59.80
Chirurgien-dentiste	MEYER Julie 2 rue du Général Leclerc 03.88.91.90.90	Médecin généraliste	WEISS Paul 19 rue Président Pompidou 03.88.91.52.00
Chirurgien-dentiste	MOREAU Daniel 7 A rue de la croix 03.88.91.51.17	Médecin généraliste	WURMSER Marc 23 route de Strasbourg 03.88.91.51.42
Chirurgien-dentiste orthodontiste	Cabinet Docteur LIDY 32 rue de la sablière 03.88.00.70.42	Ophtalmologue	GRASSWILL Cédric 27 Route de Strasbourg 03.88.91.92.28
Infirmières	CABINET DE SOINS INFIRMIERS 44 rue du Général Lebocq 03.88.02.26.61	Orthophoniste	LUCCI Cécile 9 rue de Pfaffenhoffen 03.88.70.14.08
Infirmières Pôle santé	CENTRE DE SOINS INFIRMIERS 12 avenue du Général de Gaulle 03.88.91.53.55. Veuillez prendre rendez-vous au 06 35 39 39 66	Orthophoniste	WETZER-WOLFF Brigitte 2 rue de la gare 03.88.70.49.57
Kinésithérapeute	CECCARELLI Marc 2 rue du Général Gouraud 03.88.91.57.76	Ostéopathe Pôle santé	PIERRE Sandra 12 Avenue du Général de Gaulle 06 83 91 43 44
Kinésithérapeute	GEY Philippe 12 rue des manteaux rouges 03.88.91.55.57	Pharmacie	Pharmacie de HOCHFELDEN 19 rue du Général Lebocq 03.88.91.51.18
Kinésithérapeute	NUNZIA Cinieri 2 rue du Général Gouraud 03.88.91.57.76	Podologue	CLAVEL-VILLE Anne 45 rue de Bouxwiller 03.88.89.02.38
Kinésithérapeute	PFISTER Bertrand 12 rue des manteaux rouges 03.88.91.55.57	Psychologue	EPSAN Etablissement public de santé Alsace Nord Maison du Pays - 43 route de Strasbourg 03.88.64.61.05
Kinésithérapeute	PFISTER Nathalie 12 rue des manteaux rouges 03.88.91.55.57	Psychologue clinicienne	HUBER Marie-Anne 6 Avenue du Général de Gaulle 06.81.79.17.83
Médecin du travail	MEDECINE DU TRAVAIL AST 67 4 rue du Général Lebocq 03.88.91.59.91	Sage-femme	LESIEUR-CASTRO Karine 12 rue du Général Leclerc 03.88.91.50.81



LISTE DES ASSOCIATIONS LOCALES

ASSOCIATIONS CULTURELLES

ARCHE Musée 12 Place Koenig <i>Animation Recherche Culture Hochfelden et Environs</i>	ENTZ François	18 Rue des Rosiers - HOCHFELDEN Tél. : 03.69.42.20.61 f.entz@sfr.fr
ASSOCIATION DES AMIS DE LA MAISON DE RETRAITE SCHAUENBURG	HOLTZMANN M-Thérèse	16 Rue de l'hôpital - HOCHFELDEN Tél. : 03.88.91.50.95
BATTERIE FANFARE HOCHFELDEN	RIEHL Thierry	1 avenue du Gal de Gaulle - HOCHFELDEN Tél. : 06.07.05.63.61 - hochfelden.bfh@orange.fr
BIBLIOTHEQUE DE HOCHFELDEN	KUHN Pascale <i>Responsable</i>	7 rue de l'Abbé Weisrock - HOCHFELDEN Tél. : 03.88.89.03.38 bibliotheque.hochfelden@orange.fr
CHORALE SAINTE CECILE	SCHNEIDER Jean-Paul	3 impasse Rausch - HOCHFELDEN Tél. : 06.07.66.67.53 - jeanpsch@estvideo.fr
CHORALE DE SCHAFFHOUSE	WICKER Agnès	1 rue Principale - SCHAFFHOUSE-SUR-ZORN 67270 HOCHFELDEN
CLUB IMAGINE	ERNEWEIN Betty	5 Rue Abbé Weisrock - HOCHFELDEN Tél. : 06.18.76.40.52 - betty.ernewein@estvideo.fr
COMITÉ DES FÊTES	BARON Sylvie	34 Montée de l'ail - HOCHFELDEN Tél. : 06.84.48.27.38 - baron.sylvie@gmail.com co.feteshochfelden@gmail.com
ECOLE DE MUSIQUE DE HOCHFELDEN ET ENVIRONS 4 rue Abbé Weisrock	WICKER Christophe	39 chemin de la Forêt - HOCHFELDEN Caroline STAUB, directrice 07.81.26.13.66 empz@numericable.fr
GROUPE FOLKLORIQUE	FEDELE Thierry	17 rue du Cavalier Richard - HOCHFELDEN Tél. : 03.69.55.41.35 ou 06.86.89.41.00 thfedele@estvideo.fr
LES AMIS DE LA CHAPELLE SAINT WENDELIN	OBER Gérard	4 Rue de Minversheim - HOCHFELDEN Tél. : 03.88.91.52.95
SOCIETE DE MUSIQUE HARMONIE	REISS-SCHAEFFER Estelle	9 rue du 14 juillet - HOCHFELDEN Tél. : 06.50.78.72.11 - estellereiss@gmail.com
T.A.H. <i>Théâtre Alsacien Hochfelden</i>	ADAM Lucien	5 rue des rosiers - HOCHFELDEN Tél. : 03.88.91.76.84 ou 06.75.78.22.41 lucien.adam67@gmail.com

ASSOCIATIONS SPORTIVES

A.A.P.P.M.A. <i>Association de Pêche</i>	STOLL Marc	4 rue des bergers - HOCHFELDEN Tél. : 06.82.57.62.37 - marcstoll@estvideo.fr
A.P.C.H. <i>Amicale Pétanque Club Hochfelden</i>	GUTH Jean-Georges	2 rue de Bossendorf - WILSHAUSEN Tél. : 03.88.91.92.94 ou 07.82.44.00.94 obut67@outlook.fr
A.S.H. <i>Association Sportive Hochfelden (football)</i>	NICLI Bernard	9 chemin de la forêt - HOCHFELDEN bernardnicli@hotmail.fr

LISTE DES ASSOCIATIONS LOCALES



ASSOCIATIONS SPORTIVES (suite)

CLUB BIEN-ETRE (gymnastique douce)	WERNETTE Joëlle	23 impasse de la fontaine - HOCHFELDEN Tél. : 03.69.55.41.39 joelle.wernette@outlook.fr
GYM LOISIRS	WICKER Monique	10 Rue du Houblon - SCHAFFHOUSE-SUR-ZORN 67270 HOCHFELDEN
FC SCHAFFHOUSE	JUNG Philippe	17 Rue de l'école - SCHAFFHOUSE-SUR-ZORN 67270 HOCHFELDEN
FC ZORNTHAL (football jeunes)	REPPERT Albert	85 rue Wilsberg - 67170 WINGERSHEIM LES 4 BANS. Correspondance : HAGER Christelle 7 A rue des tailleurs - 67270 LUPSTEIN
H.D.H. <i>Hochfelden Dettwiller Handball</i>	LOEFFLER Patrick	3 rue des cigognes - HOCHFELDEN
LES DELPHIDES <i>Natation synchronisée</i>	LOGEL Cathie	98 Rue du Gal de Gaulle 67590 SCHWEIGHOUSE S/MODER
KARATE CLUB DE HOCHFELDEN <i>Dojo - rue des quatre vents</i>	LOPEZ Manuel	17 rue Salluste - 67200 STRASBOURG Tél. : 06.72.91.23.78 mlopezwado@gmail.com
JUDO CLUB HOCHFELDEN	MEISCH Gilles	10 rue Schlossgarten - SCHAFFHOUSE-SUR-ZORN 67270 HOCHFELDEN Tél. : 06.11.16.28.85 - gillou16087@hotmail.fr
NATATION HOCHFELDEN Centre aquatique ATOO-0	GEOFFROY Valérie	Correspondance : Natation Hochfelden Rue des 4 vents 67270 HOCHFELDEN asso.natation.hochfelden@gmail.com
T.C.P.Z. <i>Tennis Club du Pays de la Zorn</i>	PFISTER Luc	12 rue du foyer - HOCHFELDEN Tél. : 06.07.70.96.22 luc.pfister58@perso.alliadis.net
ZORN TT www.zorntt.fr <i>Zorn Tennis de table</i>	OFFNER Marlise	10 Rue du Maire Paulus - HOCHFELDEN Tél. : 03.88.91.94.37 - marliseoffner@free.fr
ECOLE DE DANSE HOCHFELDEN <i>Comsybo-Echodanse</i>	BOISTELLE Sylvie 23 rue du 14 juillet	2 Imp. des quatre saisons - 67700 OTTERSTHAL Tél. : 03.88.91.13.72 - www.echodanse.com

ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

BAGHEERA <i>association nationale des anciens parachutistes du 11^{ème} choc</i>	BERGER Jacques secrétaire	35 Rue de Bouxwiller - HOCHFELDEN Tél. : 03.88.00.03.22 - jaimberg@orange.fr
SOUVENIR FRANÇAIS <i>Délégation de Hochfelden</i>	KAUTZMANN Patrick	46 rue de la pomme d'or 67240 BISCHWILLER - Tél. : 06.61.17.05.40 patrick.kautzmann@wanadoo.fr
UNACITA	HEINTZ Jean-Paul	6 Allée des Platanes - 67000 STRASBOURG Tél. : 06.07.85.64.79 jp.heintz@wanadoo.fr
UNC / AFN	BOTTI Michel Président	16 rue de la 1 ^{ère} armée 67170 WINGERSHEIM LES 4 BANS



LISTE DES ASSOCIATIONS LOCALES

ASSOCIATIONS DIVERSES

LES ENSEIGNES DE HOCHFELDEN	GANTZER Réjeane	15 rue du Général Lebocq - HOCHFELDEN lesenseignesdehochfelden@orange.fr
A.D.S.B. Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles	KENNEL Francis	26 Av. du Gal De Gaulle - HOCHFELDEN Tél.: 03.88.91.58.34 - frkennel@wanadoo.fr
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	DETTLING Philippe	12 rue du 23 Novembre - HOCHFELDEN Tél.: 06.73.89.89.01 philippe.dettling@orange.fr
AMICALE DES JSP <i>Jeunes Sapeurs Pompiers</i> 1a rue de l'hôpital	BOULOIS Sébastien	29 rue des rosiers - HOCHFELDEN Tél.: 06.81.93.73.79 jsp.hochfelden@gmail.com
ASADR 67 Association de Sauvegarde Alsace Déchets Rohrbach 67	FANG Martine	1 impasse de la forêt 67270 HOCHFELDEN Tél.: 09.77.64.54.92
ASSOCIATION FRUITIÈRE DE HOCHFELDEN ET ENVIRONS	WINCKEL Jean-Marc	7 rue du sel - HOCHFELDEN Tél.: 06.72.52.07.68 - jmarcwin@estvideo.fr
CARITAS <i>Antenne Hochfelden</i>	DURR Carine	10 rue de Pfaffenhoffen - HOCHFELDEN Tél.: 06.80.50.69.61
CLUB DE L'AMITIÉ <i>Club du 3^{ème} âge</i>	LITTEL Jean	33 A route de Strasbourg - HOCHFELDEN Tél.: 03.88.91.78.18
D'SORN LOISIRS 3 rue Abbé Weisrock	HOLTZMANN Marie-Reine	1 rue Gaenselberg - 67270 WILWISHEIM Tél.: 03.68.04.57.82 ou 07.70.37.75.26 mr.holtzmann@yahoo.fr
UNIAT	SIEFER Charles	2 place de l'église - 67270 ALTECKENDORF Tél.: 03.88.51.52.06
ASSOCIATION ALHONAS	FAESSEL Pierre	28 rue Monseigneur Corbet - HOCHFELDEN Tél.: 03.69.35.23.13 ou 06.14.24.90.70 alhonas@gmail.com - pierre.faessel@gmail.com
2APEH <i>Association de parents d'élèves</i>	GROSS Marylin	2 rue Flachslanden 67270 SCHAFFHOUSE-SUR-ZORN Tél.: 06.08.45.67.94 - marylin.gross@orange.fr

La mise à jour de ces documents
est consultable sur le site :
<http://www.hochfelden.fr>

Questions diverses

Toutes les formalités se font à la **MAIRIE DE HOCHFELDEN**, sauf les demandes relatives aux naissances, mariages et décès intervenus sur le territoire de **SCHAFFHOUSE-SUR-ZORN**

- Possibilité de dépôt de toute demande à la mairie déléguée de SCHAFFHOUSE-SUR-ZORN pendant les heures de permanence.
- Elections: Les bureaux de vote restent inchangés, le bureau de vote de SCHAFFHOUSE-SUR-ZORN devient le bureau de vote N°3 de la commune de HOCHFELDEN.
- Pour les entreprises de SCHAFFHOUSE-SUR-ZORN : obligation de changement de siège social auprès de C.F.E. (Centre de Formalités des Entreprises) dont l'entreprise relève.
- Pour les particuliers de SCHAFFHOUSE-SUR-ZORN, la commune s'est chargée d'informer les entités suivantes de la fusion de la commune nouvelle à savoir :

CARSAT / SDIS / CPAM / CAF / TRESOR PUBLIC HOCHFELDEN / France TELECOM / CENTRE DES IMPOTS SAVERNE / ELECTRICITE DE STRASBOURG / NUMERICABLE / SDEA / COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN / LA POSTE.

- **Pour tous vos autres interlocuteurs, ci-dessous le modèle d'adresse que vous voudrez bien leur indiquer :**

Mairie 12 rue de l'école Schaffhouse-su-Zorn 67270 HOCHFELDEN	
--	--

- En ce qui concerne le changement d'adresse sur la carte nationale d'identité et le passeport, ces documents sont des pièces d'identité et non de domicile.

Pour tout changement, veuillez-vous adresser à une des 32 mairies du département équipée d'une station biométrique, selon liste ci-dessous :

BISCHHEIM - BISCHWILLER - BRUMATH - DRULINGEN - ECKBOLSHEIM - ERSTEIN - FEGERSHEIM - GEIS-POLSHEIM - HAGUENAU - HOENHEIM - ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN - INGWILLER - LAUTERBOURG - LA WANZENAU - LINGOLSHEIM - MOLSHEIM - NIEDERBRONN-LES-BAINS - OBERNAI - OSTWALD - SARRE-UNION - SAVERNE - SCHILTIGHEIM - SCHIRMECK - SÉLESTAT - SOUFFELWEYERSHEIM - STRASBOURG - TRUCHTER-SHEIM - VENDENHEIM - VAL DE MODER - VILLÉ - WASSELONNE - WISSEMBOURG

- **Carte grise :**

Le Ministre de l'intérieur a accordé une dérogation à titre exceptionnel quant à l'actualisation des données liées au domicile sur le certificat d'immatriculation. Néanmoins cette mise à jour devra être faite lors de la réalisation de toute autre formalité administrative engendrant un nouveau certificat d'immatriculation. Quant aux anciennes plaques d'immatriculation, ces dernières n'ont pas à être changées en raison de la création d'une commune nouvelle.

**Pour plus d'infos vous pouvez
consulter sur le site :
<http://www.hochfelden.fr>**



SALLES COMMUNALES



Le Foyer Saints Pierre et Paul
4 rue Abbé Weisrock - 67270 HOCHFELDEN



Le Complexe sportif
rue des quatre vents - 67270 HOCHFELDEN



Le Dojo
rue des quatre vents - 67270 HOCHFELDEN



La salle de danse
rue des quatre vents - 67270 HOCHFELDEN



Le Foyer communal - rue de l'école
Schaffhouse-sur-Zorn - 67270 HOCHFELDEN



La salle socio-éducative - MAIRIE
12 rue de l'école - Schaffhouse-sur-Zorn
67270 HOCHFELDEN

Pour tous renseignements, veuillez-vous adresser à la MAIRIE DE HOCHFELDEN.

PRÉSENTATION DE NOS ÉCOLES



L'école élémentaire de Hochfelden, forte de 265 élèves est dirigée par Mme Aude Horny.

Elle dispose de 9 classes ordinaires et d'une classe ULIS.



Ecole élémentaire

Un RASED (réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté) y est basé ; il comprend un psychologue scolaire et une enseignante rééducatrice qui travaillent sur l'ensemble du secteur scolaire rattaché au collège de Hochfelden.

L'école maternelle de Hochfelden compte 129 élèves répartis sur 5 classes. Sa directrice est Mme Françoise Trimolé. Quatre ATSEM (aides maternelles) y sont affectées.

Un périscolaire de 160 places (120 élémentaires et 40 maternelles) mis en place par la Communauté de Communes complète l'ensemble.

L'école de Schaffhouse-sur-Zorn fait partie d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec les communes de Mutzenhouse et de Hohfrankenheim.

Les 105 élèves fréquentent les différentes écoles du RPI en fonction du niveau de classe grâce à un transport de bus mis en place par la Communauté de Communes.

Ainsi, les 2 classes de maternelle se situent à Mutzenhouse. Elles ont Mme Guidot pour directrice et une ATSEM ainsi qu'une aide maternelle stagiaire y sont affectées.



Ecole maternelle



Ecole de Schaffhouse-sur-Zorn

Mme Ober dirige la classe élémentaire qui se situe à Hohfrankenheim, et Mme Simon est la directrice de l'école de Schaffhouse-sur-Zorn qui comprend 2 classes d'élémentaire.

L'extension du périscolaire de Hochfelden, projet de la Communauté de Communes, permettra aux élèves du RPI d'être accueillis à Hochfelden dans le futur.

LES HORAIRES DE LA MAIRIE



MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DÉLÉGUÉE DE SCHAFFHOUSE-SUR-ZORN

à compter du 26/06/2017
Lundi de 17 h à 18 h - Jeudi de 8 h à 9 h

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DE HOCHFELDEN

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 10h-12h et 14h-17h
Mardi : 9h-12h et 14h-17h